



AVIS DE CLASSEMENT DE LA COMMISSION D'INFORMATION ET DE SÉLECTION D'APPEL A PROJETS SOCIAL

(Compétence exclusive du Président du Conseil départemental de l'Aude)

Réunie le 9 octobre 2017 à l'Hôtel du Département
Salle Corbières

Dossiers présentés en réponse à l'appel à projet : « création d'un dispositif de mise à l'abri, d'accueil et d'hébergement pour 130 mineurs et jeunes majeurs non accompagnés dans le Département de l'Aude »

1 dossier a été reçu au Département de l'Aude.

Le classement du dossier a été établi par la commission d'information et de sélection d'appel à projets, conformément à l'avis d'appel à projet.

1. « DDAMA 11 » (Dispositif Départemental d'Accueil et de Mise à l'Abri) porté par un collectif d'associations : ANRAS - ADPEP11 - APPRENTIS D'AUTEUIL.

Les trois associations, qui s'engagent à conventionner entre elles, proposent une prise en charge socio-éducative de 130 jeunes (primo-arrivants, mineurs et majeurs confiés), répartis, en habitat semi-collectif ou individuel, sur les sites de Narbonne, Lézignan, Carcassonne, Limoux, Quillan et Castelnaudary.

Après examen le dossier présenté, a été classé n°1 et retenu à la majorité.

La commission délivre un **avis favorable mais émet des réserves** :

- il est indispensable que le Département établisse conjointement avec le candidat un protocole qui formalise les règles de gouvernance entre les 3 structures et facilite ainsi le travail des équipes départementales en relation avec le collectif,
- il est indispensable de structurer, en partenariat avec les SAE et conformément aux besoins du Département exprimés dans le cahier des charges, l'accueil et la mise à l'abri rapide des primo-arrivants ainsi que l'accompagnement de la prise en charge sanitaire qui incombe au nouveau dispositif ; ceci afin d'éviter d'aggraver le phénomène de saturation des SAE de Narbonne et Carcassonne. De même, il est indispensable d'adapter le projet à l'accueil des plus jeunes et des plus vulnérables, indépendamment du dispositif ASE de droit commun,
- le candidat doit rechercher des solutions afin de respecter l'enveloppe allouée.

A Carcassonne, le 9 octobre 2017

La Présidente de la Commission,
Catherine Bossis

P. Bossis